
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 21 novembre 2017 à 19 h 30
500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Le maire d'arrondissement, monsieur Normand Marinacci, fait un bref mot d'ouverture et invite les conseillers à se présenter.

CA17 28 0300

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 21 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Un agent de police du poste de quartier 3 présente divers points d'information concernant les activités des dernières semaines : présence à une rencontre portant sur la maltraitance envers les aînés, présentation *Unité sans violence* dans une école, présentation sur la prévention des agressions envers les enfants dans une école, participation à une journée de formation sur les réalités autochtones,

présence dans les rues lors de la soirée d'Halloween, visite du PDQ par des jeunes dans le cadre du programme SNAP.

Questions adressées au SPVM

La conseillère Suzanne Marceau fait état de la vitesse de la circulation sur le boulevard Gouin et Saint-Pierre.

Madame Geneviève Delisle signale une problématique de vente de drogues dans deux secteurs de l'Île-Bizard, elle aimerait une surveillance policière.

Questions du public

Début 19 h 42

- Madame Martha Bond
Demande de suivi concernant le projet de règlement CA28 0023-14.

Fin 19 h 44

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question des conseillers.

CA17 28 0301

Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 2 octobre 2017;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement CA28 0023-18 du lundi 2 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714022

CA17 28 0302

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 23 août et du 19 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1172714031

CA17 28 0303

Autoriser une dépense de 28 268,90 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Croissant Barabé, Roussin et Vermont et octroyer le mandat à la firme Consultants S.M. inc., conformément à l'entente 1188730 avec la Ville de Montréal et approuver un virement budgétaire d'un montant de 29 000 \$ au règlement d'emprunt 0817005.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 28 268,90 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'entente 1188730 (AO 16-14761) avec la Ville de Montréal;
- 2- d'octroyer un contrat à S.M. Inc. au montant de 28 268,90 \$, toutes taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Croissant Barabé, Roussin et Vermont dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177474020

CA17 28 0304

Autoriser une dépense de 41 223,14 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de réaménagement de la cours de voirie et octroyer le mandat à la firme Consultants S.M. inc., conformément à l'entente 1188730 avec la Ville de Montréal et approuver un virement budgétaire d'un montant de 42 000 \$ au règlement d'emprunt 0817005.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 41 223,14 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'entente 1188730 (AO 16-14761) avec la Ville de Montréal;
- 2- d'octroyer un contrat à S.M. Inc. au montant de 41 223,14 \$, toutes taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de réaménagement de la cour de voirie dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1177474021

CA17 28 0305

Approuver la subvention d'heures de glace aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver la subvention d'heures de glace aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève telle que décrite dans le sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1172858029

CA17 28 0306

Autoriser un virement au règlement 0816-005, au montant de 12 395,75 \$, autoriser une dépense de 12 395,75 \$, TTI et accorder un contrat à Équipement de théâtre G.C. Ltée pour l'exécution de travaux d'installation de support dans la salle multifonctionnelle.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser un virement au règlement 0816-005, au montant de 12 395,74 \$, autoriser une dépense de 12 395,74 \$, toutes taxes incluses et accorder un contrat à Équipement de théâtre G.C. Ltée pour l'exécution de travaux d'installation de support dans la salle multifonctionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1170541009

CA17 28 0307

Publicité dans le calendrier 2018 du Club les Ami(e)s des Deux Rives.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser l'achat d'une publicité au coût de 500 \$ dans le calendrier 2018 du Club les Ami(e)s des Deux Rives ;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1177808001

CA17 28 0308

Affecter un montant de 18 574.37 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 6 octobre 2017.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'affecter un montant de 18 574,66 \$ net (après ristourne) en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour le paiement des dépenses reliées à l'organisation du tournoi de golf du maire qui a eu lieu le 6 octobre 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1172858026

CA17 28 0309

De donner un avis de motion du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 - Règlement numéro CA28 0053.

Avis de motion est donné par monsieur Christian Larocque qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 - Règlement numéro CA28 0053.

40.01 1172714028

CA17 28 0310

Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) - numéro CA28 0054

Avis de motion est donné par monsieur Christian Larocque qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2018 - Règlement numéro CA28 0054.

40.02 1172714030

CA17 28 0311

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure, afin à autoriser une opération cadastrale au 4 rue Émile, visant à diviser le lot 4 298 173 en deux, alors que la profondeur du lot proposé est de 26,07 mètres, et que la norme du règlement de lotissement demande 27 mètres minimum et aussi accepter une dérogation mineure qui aura pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment construit en 1969 dont la marge arrière est de 7,55 mètres alors que le règlement de zonage actuel exige une marge arrière minimale de 8 mètres.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter la dérogation mineure pour la propriété située au 4, rue Émile concernant la profondeur du lot proposé de 26,07 mètres, alors que la norme du règlement de lotissement actuelle exige 27 mètres minimum et accepter une dérogation mineure qui aura pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment construit en 1969 dont la marge arrière est de 7,55 mètres alors que le règlement de zonage actuel exige une marge arrière minimale de 8 mètres. Le tout tel que présenté dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro D1207aa_p, minute 5762 daté du 2 octobre 2017 et du plan projet de lotissement préparé par M. Alain Croteau Arpenteur-géomètre le 30 août 2017, dossier numéro 1207-253, minute 5699.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1173294015

CA17 28 0312

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de 5 fenêtres de la résidence unifamiliale située au 1799, chemin du Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 567 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des 5 fenêtres de la résidence unifamiliale située au 1799, chemin du Bord-du-Lac, sur le lot 4 589 567 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1173294017

CA17 28 0313

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de l'enseigne du restaurant situé au 15, rue Paiement à Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de l'enseigne commerciale du restaurant situé au 15, rue Paiement à Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1173294013

CA17 28 0314

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de l'enseigne du local commercial situé au 614, boulevard Jacques-Bizard

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., le remplacement de l'enseigne commerciale du local situé au 614 boulevard Jacques-Bizard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1173294012

CA17 28 0315

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture située au 915 rue Lefebvre, sur le lot 4 589 440 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation en cour arrière de la propriété située au 915 rue Lefebvre, sur le lot 4 299 565 du cadastre du Québec, d'une clôture en maille de chaîne de couleur noire et non recouverte de vinyle, aux conditions suivantes:

- la hauteur de la clôture ne doit pas dépasser 1,8 mètre de hauteur le long de la ligne arrière du 915 rue Lefebvre;

- la hauteur de la clôture ne doit pas dépasser 1,2 mètre de hauteur sur la rue Dutour;

- des cèdres doivent être plantés du côté de la rue Dutour afin de cacher la clôture, ces cèdres doivent être plantés à intervalle de 1 mètre et les plants doivent avoir un minimum de 1,2 mètre à la plantation;
- les cèdres doivent être maintenus en place tant que la clôture sera présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1173294011

CA17 28 0316

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture ornementale située au 18, terrasse Pagé, sur le lot 4 589 655 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'installation d'une clôture ornementale composée de barrotins métalliques noirs dans les cours latérales situées au 18, terrasse Pagé, sur le lot 4 589 655 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1173294014

CA17 28 0317

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction de huit résidences unifamiliales jumelées, sur les lots 5 119 099, 5 466 685, 5 466 684, 5 466 683, 5 119 093, 5 466 682, 5 466 681 et 5 466 680 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accepter les demandes déposées en vertu du PIIA, afin de permettre la construction des résidences unifamiliales jumelées, telles que montrées aux plans projets d'implantation préparés par Horizon arpenteurs-géomètres inc. en date du 24 octobre 2016 (minutes 5306, 5307, 5309, 5310 et 5311) et aux plans de construction préparés par le Groupe Immobilier Grilli Inc. en janvier 2013 (job 5153 à 5158 et job 5163 à 5166), pour les adresses suivantes :

- 749 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 119 099)
- 751 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 466 685)
- 753 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 466 684)
- 755 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 466 683)
- 765 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 119 093)

- 767 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 466 682)
- 769 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 466 681)
- 771 rue Pierre-Marc Masson (lot 5 466 680)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1177576009

CA17 28 0318

Abroger le Règlement numéro CA28 0023-14 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Genève de façon à créer la zone R1-357 à l'intérieur de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'abroger le Règlement numéro CA28 0023-14 qui modifiait le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Genève de façon à créer la zone R1-357 à l'intérieur de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1173294018

CA17 28 0319

Nomination d'un président ainsi qu'un membre du conseil au comité consultatif d'urbanisme, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De nommer monsieur Christian Larocque président pour une période d'un an et de nommer monsieur Yves Sarault membre pour une période de deux ans au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1177576010

CA17 28 0320

Désignation d'un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Christian Larocque comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les mois de novembre, décembre 2017 et janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1172714033

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Octobre 2017
- Liste des bons de commande approuvés – Octobre 2017
- Suivi budgétaire dépenses – Octobre 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Octobre 2017;
- Virements budgétaires – Octobre 2017;
- Virements PTI – Octobre 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Octobre 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Octobre 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Octobre 2017;

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 08

- Monsieur Daniel Pelletier
Enseigne commerciale au 15, rue Paiement.

Fin : 20 h 10

70.01

CA17 28 0321

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 21 novembre 2017, à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2017.